

Nouveautés sPAIEctacle version 4.4.2

- 1 Heures supplémentaires, complémentaires et réduction Fillon au 01/10/2007
- 2 Interface et ergonomie de sPAIEctacle
(enregistrement automatique des exports, gestion des sélections liées...)
- 3 Nouveautés diverses
(liste codes DUCS, écritures comptables, chômage partiel, volontariat associatif)

CONFIGURATIONS MINIMALES

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X 10.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

Attention : Windows 98, Windows Millenium et Mac OS 9 ne sont pas supportés.

RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR



Il n'est pas nécessaire d'installer les mises à jour intermédiaires qui n'auraient pas été faites, ni de conserver les anciennes versions. Chaque mise à jour contient le programme complet.

Avant la mise à jour :

Au premier lancement d'une nouvelle version, l'utilisateur doit pouvoir sélectionner le fichier de paie à ouvrir, dont il faut connaître le nom et l'emplacement. Avant d'installer une mise à jour, il est recommandé de noter ce renseignement :

• Utilisateurs Windows :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot *Données* qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier son emplacement sur le disque dur (par exemple avec un clic droit sur le fichier et *Propriétés*).

• Utilisateurs Mac :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot *Données* qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier l'emplacement du fichier (par exemple en faisant  + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier).

Pendant la mise à jour :

- ✓ Une alerte apparaît. Cliquer sur le bouton *OK*.
- ✓ Un dialogue propose la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour. Il est recommandé d'accepter cette sauvegarde.
- ✓ La mise à jour se termine par l'apparition d'un écran de saisie d'un numéro de mise à jour. Saisir ce numéro et cliquer sur le bouton *Mise à jour*.

Le numéro de mise à jour à 4 chiffres figure sur l'email annonçant la sortie de la version.



Après une mise à jour :

La mise

à jour dans une version supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com

1 Heures supplémentaires, complémentaires et réduction Fillon au 1er octobre 2007

La loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat met en place à compter des heures effectuées depuis le 1er octobre 2007, une exonération d'impôt sur le revenu ainsi qu'un dispositif d'allègement de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires.

Pour les salariés, cela signifie dans tous les cas une exonération d'impôt sur le revenu sur les heures supplémentaires ou complémentaires entrant dans le cadre de la loi.

Est également instaurée sur la rémunération de ces heures, une réduction des cotisations pour les salariés ne bénéficiant pas d'ores et déjà d'une exonération totale ou partielle de cotisations salariales de Sécurité Sociale.

Pour les employeurs ouvrant droit à la réduction Fillon, cela signifie une déduction forfaitaire de 0,50€ (pour les entreprises de plus de 20 salariés) ou 1,50€ (pour les autres) par heure supplémentaire rémunérée.

Afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions, la loi apporte également un ajustement de la réduction Fillon déjà existante.



Une fiche «Les heures supplémentaires : nouvelles dispositions» est disponible via le menu Aide de sPAIEctacle. Vous y trouverez une première partie sur le cadre législatif et une deuxième partie sur le paramétrage à effectuer dans sPAIEctacle 4.4.2.

Nous vous invitons également à consulter la F.A.Q de sPAIEctacle.com afin d'y trouver des liens utiles et des compléments d'informations.

2 Interface et ergonomie

La version sPAIEctacle 4.4.2 apporte un certain nombre de nouveautés destinées à faciliter la manipulation quotidienne du logiciel.

2.1 Enregistrement automatique des exports

Les exports sPAIEctacle (AEM, Congés Spectacles, écritures comptables, DADS-U...) sont à présent stockés automatiquement dans un dossier *Export* situé à côté du fichier de paies.

Le dossier *Export* comporte autant de sous-dossiers que de types d'exports effectués : AEM EDI, Congés Spectacles, DADS-U, Ecritures comptables, Virement, Livre de paie, Recalcul des paies, Import-Export des données (Salariés, Paies, Analytiques, Professions, Codes DUCS).

A l'intérieur des sous-dossiers un tri par mois est effectué.

Chaque type d'export a un nom par défaut (CS pour Congés Spectacles par exemple) suivi de la date. Si plusieurs exports sont fait le même jour, ils seront ensuite numérotés pour ne pas écraser le précédent.

Par ailleurs, les fichiers d'export destinés aux caisses sont verrouillés en écriture afin d'éviter les manipulations involontaires. En effet, les exports destinés aux caisses ne doivent normalement pas être ouverts et/ou modifiés avant la dépose sur le site concerné, sous peine de les rendre illisibles.

Pour déverrouiller un fichier d'export sous Windows : faire un clic droit sur le fichier et décocher «lecture seule» dans les *Propriétés*.

Pour déverrouiller un fichier d'export sur Mac OS X : faire  + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier. Décocher la case *Verrouillé* dans la partie *Général*.



Ce nouveau mécanisme est une option enregistrée par défaut. Pour les utilisateurs qui souhaitent conserver leur propre système de rangement et de nommage des fichiers d'export, il convient d'aller dans le menu *Fichier - Préférences* et d'y cocher la case :



Le bouton *Dossier Export* permettra de se positionner sur le dossier *Export* à partir de cette fenêtre.

2.2 Gestion des sélections liées dans les listes

La fonction «*Listes liées*» des listes sPAIEctacle a été considérablement étendue afin d'en faire un véritable outil de recherche et de travail. A partir d'une sélection (paies, salariés, retenues, rubriques, catégories salariales, etc.), on peut accéder à une série d'éléments en rapport avec la sélection.

Quelques exemples :

- A partir d'une sélection de paies, on peut accéder à la liste des fiches salariés concernées (ou d'analytiques, de rubriques, de retenues...),
- A partir de la liste des rubriques de paie, on peut obtenir la liste de toutes les paies dans lesquelles une rubrique ou une sélection de rubrique a été utilisée,
- A partir de la liste des retenues, on peut obtenir la liste de toutes les paies pour lesquelles une retenue ou une sélection de retenues a été utilisée,
- A partir de la liste des salariés, on peut aussi obtenir la liste des paies des salariés sélectionnés,
- A partir de la liste des codes DUCS, on peut obtenir la liste des retenues utilisant le ou les codes DUCS sélectionnés,
- Etc. De nombreuses recherches additionnelles sont possibles.

La fonction «*Listes liées*» a été étendue dans toutes les listes de sPAIEctacle où figure

l'icône  (sauf la liste des Sociétés, pour les utilisateurs multi-sociétés).

2.3 Position et taille des fenêtres

sPAIEctacle 4.4.2 garde en mémoire la position et la taille des fenêtres (listes, ajout de fiche, consultation de fiche, palettes...) telles qu'on les a laissées à la dernière utilisation. Ces paramètres sont également conservés à la fermeture du logiciel.



2.4 Dernière liste ouverte

sPAIEctacle 4.4.2 garde désormais en mémoire la dernière liste utilisée plutôt que d'ouvrir une liste par défaut.

Si par exemple on se sert de la liste *Paies du mois* puis qu'on la referme (ou qu'on quitte le logiciel), la liste de paies affichée après réouverture sera toujours *Paies du mois* (et non *Liste de toutes les paies* comme c'était le cas auparavant).

Ceci est également valable pour les listes personnalisées de salariés.

3 Nouveautés diverses

3.1 Nouvelle liste des codes DUCS

Les codes DUCS, jusqu'ici enregistrés à l'onglet *DUCS* de la caisse correspondante (Urssaf, Assedic régionale, Assedic intermittent) ont désormais leur propre liste :

Menu Paramètres - Paramétrage de la paie - Codes DUCS



Pour plus d'informations, voir la fiche solution *DUCS* disponible sur www.spaiectacle.com.

3.2 Écritures comptables

1. Non export de certaines écritures comptables

Menu Paramètres - Paramétrage de la paie - Caisses

Une boîte à cocher a été ajoutée dans la fiche Caisse. Cette option permet de ne pas exporter la part patronale des retenues de cette caisse dans les écritures comptables.

Compta	<input checked="" type="checkbox"/> Cotisations patronales non incluses dans les écritures comptables	
	Compte Débit	Ecriture
	Compte Crédit	Ecriture

2. Interface / Ergonomie

Menu Etats - Écritures comptables

Si on a coché la case «Détail par analytique», «Détail par mois» ou des éléments du cadre *Ruptures*, il n'y a plus désormais qu'un seul document imprimé et un seul fichier d'export regroupant les informations demandées.

3.3 Chômage partiel

Afin de permettre une gestion aisée des périodes de chômage partiel dans les paies et leur report dans la DADS-U, un paramétrage spécifique peut désormais être mis en place.

A cet effet a été créé :

- une base particulière dans les retenues : *CSG/CRDS spécifique*
- une spécificité dans les codes DUCS : *CSG/CRDS spécifique*
- l'option de choix de cette base de calcul pour les rubriques non soumises à cotisations,
- une nouvelle spécificité DADS-U dans les rubriques : *Chômage partiel*.

Il est conseillé aux entreprises ayant déjà effectué des paies de «chômage partiel» cette année de corriger leur paramétrage afin d'assurer un bon report des informations dans tous les documents.



Une fiche
Solution
**Chômage
Partiel** est

disponible sur
www.spaiectacle.com
>> Espace Clients
>> Fiches Solution.

3.4 Volontariat associatif

Afin de permettre la gestion des paies de volontaires associatifs, sPAIEctacle 4.4.2 inclut les bases et spécificités nécessaires au paramétrage d'un cas de volontariat associatif :

- une base forfaitaire dans les retenues,
- une spécificité dans les codes DUCS,
- une nouvelle spécificité DADS-U dans les rubriques.

Il est conseillé aux entreprises ayant déjà effectué des paies de «volontariat associatif» cette année de corriger leur paramétrage afin d'assurer un bon report des informations dans tous les documents.

3.5 Autres nouveautés diverses

• DADS-U

La version 4.4.2 de sPAIEctacle intègre la version V08R05 de la norme DADS-U.

Des spécificités ont été créées à cet effet :

1. Alsace-Moselle :

Création d'une boîte à cocher dans l'onglet «Particularités» des retenues.



La case doit être cochée dès lors que l'employeur cotise pour ce régime spécifique (cotisation maladie salariale supplémentaire de 1,70%).

2. Rubriques de paies :

Ajout de spécificités DADS-U dans l'onglet *Particularités* :

- Chèque transport (part patronale)
- Epargne salariale... : Participation / Intéressement / Abondement / Dividende du travail
- Gratification de stage (part exonérée)
- Titre restaurant (part patronale)

3. Types caisses et spécificités des retenues rattachées :

- Ajout d'un type caisse «Taxe d'apprentissage» et de deux spécificités dans les retenues rattachées : «Taxe d'apprentissage» et «Contribution développement».
- Ajout d'un type caisse «Autre caisse formation» et d'une spécificité dans les retenues rattachées : «CDI-CDD +10».

En version 4.4.2, la spécificité «CDI-CDD» de la caisse «Afdas» est mise à jour en «CDI-CDD -10».

4. Catégorie salariale :

Création d'un régime Urssaf «Stagiaire».

• Assiette forfaitaires des artistes

Dans les retenues, les bases «Artiste - Totalité Urssaf» et «Artiste - CSG/CRDS» sont respectivement alignées sur les bases «Salaire abattu plafonné - Brut» et «CSG/CRDS» à compter du 1er septembre 2007.

• Récapitulatifs spécifiques de cotisations

La *Liste des allègements 35h* est désormais éditée en choisissant : *Listes réductions & allègements*.



Une fiche
Solution
**Volon-
tariat**

Associatif est
disponible sur
www.spaiectacle.com
>> Espace Clients
>> Fiches Solution.



La norme
de la
DADS-U

**pour 2007 est la
norme V08R06.**
Comme chaque
année, vous serez
avertis de la dispo-
nibilité de la version
de sPAIEctacle
accompagnée du
courrier Etats de
fin d'année dans le
courant du mois de
décembre.
Des précisions se-
ront alors apportées
sur le paramétrage
à effectuer concer-
nant les nouveau-
tés citées ici.